

1021 Thomas Spratt Place
1021, place Thomas Spratt
Ottawa, ON
Canada K1G 5L5
613-521-6012

July 8, 2021
Le français suit

SUBJECT: Implementing and issuing the Licentiate of the Medical Council of Canada (LMCC)

The Medical Council of Canada (MCC) plays an important role in the assessment of physicians in Canada. The LMCC is a part of the Canadian Standard, which sets out the academic qualifications that make an applicant eligible for full licensure in every Canadian province and territory. Upon receiving their LMCC, candidates are also enrolled in the Canadian Medical Register.

New LMCC eligibility criteria

Recognising the impact of the pandemic, and the unprecedented challenges associated with delivering the Medical Council of Canada Qualifying Examination (MCCQE) Part II, on June 10, the MCC Council cancelled the MCCQE Part II and authorised and directed the Chief Executive Officer to perform the function of Registrar of the MCC and award the LMCC, effective June 29, 2021, to individuals who meet all of the following criteria:

1. Are a graduate from:
 - a. a medical school accredited by the Committee on Accreditation of Canadian Medical Schools or the Liaison Committee on Medical Education, or
 - b. a medical school listed in the World Directory of Medical Schools which includes a sponsor note indicating it is an acceptable medical school in Canada, or
 - c. a United States School of Osteopathic Medicine accredited by the American Osteopathic Association,
2. Have successfully completed the MCCQE Part I (Pass), and
3. Have successfully completed:
 - a. at least 12 months of acceptable clinical postgraduate medical training as determined by the Executive Director, or
 - b. at least 12 months of acceptable osteopathic post graduate clinical training in a program accredited by the Accreditation Council for Graduate Medical Education (“ACGME”) as determined by the Executive Director, and
4. Have the required medical credentials including verification of postgraduate training successfully source verified through MCC or, in exceptional circumstances, have provided evidence of the required medical credentials and postgraduate training that is acceptable to the Executive Director.

Individuals who meet the criteria will be included in the Canadian Medical Register in accordance with the MCC's existing Policy on Registration in the Canadian Medical Register.

Where an individual otherwise meets all the above criteria but is subject to a barring period from writing the MCCQE Part II, the Executive Director may award that individual the LMCC only after the expiration of the barring order.

Any decision of the Executive Director regarding an individual's eligibility for the LMCC pursuant to the above stated criteria shall be final.

LMCC application fee

Costs and activities related to issuing the LMCC are embedded in multiple processes and systems and tightly linked to a candidate obtaining a "Pass" result on the MCCQE Part II. By removing the MCCQE Part II as a required criterion, the MCC must now adapt its approach and manage requests and other related activities for the award of the LMCC as a stand-alone process. This is a new mandatory business service and as such, an application fee of \$250 for the award of LMCC has been approved by the MCC's Council.

What does the LMCC application fee cover?

The LMCC application fee will apply to all candidates requesting the LMCC. It was determined with the objective of being fair and reasonable. The fee is based on costs to validate eligibility, process and issue the LMCC, including:

1. Verification of identity and credentials to ensure candidates meet the established LMCC criteria.
2. Management of complex candidate cases, i.e., unavailability of required documents, consideration of acceptable substitute documents, name change requests, management of fraudulent documents.
3. Processing the LMCC certificate of registration and testamur.
4. Printing and shipping in Canada and abroad.
5. Inclusion, accuracy and maintenance to the Canadian Medical Register.

Further, overhead costs are allocated services based on the time and effort required to support each activity. MCC fees are reviewed annually and adjusted as necessary.

Prior to being awarded the LMCC, candidates will be required to pay all monies owed to the MCC, including the second installment of the physiciansapply.ca account fee and the LMCC application fee.

The MCC will revoke the LMCC of candidates that have been issued the LMCC and are subsequently non-compliant for payments due and communicate the change in status to the Medical Regulatory Authorities (MRAs).

If a candidate is deemed to be ineligible, no refund of application or account fees will be made. Future applications will incur a new application fee.

Awarding the LMCC

To ensure the MCC is compliant with the Registration in the Canadian Medical Register Policy, a two-phased approach to implementation for this new service is planned.

PHASE ONE – Candidates in the MCCQE Part II 2020/2021 cohorts

Initially, the MCC will process the MCCQE Part II May 2020 and 2021 cohorts that had applied to the exam. These cohorts represent 3,173 candidates, including active and withdrawn applications. It is anticipated that phase one could be completed in four to six weeks assuming candidates complete the steps required. These steps will be communicated to the candidates shortly via their physiciansapply.ca account. Once the LMCC is awarded, the MRAs will be able to access the information via the physiciansapply.ca Organizational Portal, using the LMCC search functionality in the exam results report.

PHASE TWO – All candidates including internationally-trained candidates

During phase two, the MCC will add a management LMCC service request to physiciansapply.ca to allow eligible candidates to request the LMCC. An estimated 3,400 internationally-trained candidates could be eligible with the outlined LMCC criteria. Additionally, more than 15,000 internationally-trained candidates have obtained a Pass on the MCCQE Part I and may choose to submit an application for award of the LMCC. There are also over 2,050 Canadian Medical Graduates (CMGs) who graduated between 2013 and 2019 but were not in the MCCQE Part II May 2020/2021 cohorts or have never applied for the MCCQE Part II.

The MCC will seek the collaboration of the Canadian Faculty of Medicine Postgraduate Medical Education offices to confirm that candidates meet the required post-graduate clinical training months. Appropriate management of the potential candidate volumes and individual cases and information will be critical.

The work will consist of adding required functionality to the physiciansapply.ca agent, candidate, and organization applications. It will also include management and tracking of the LMCC status and integration of the information with the Results Distribution Portal. This phase is anticipated to be in place by January 2022.

Sincerely,



Maureen Topps, MB ChB, FCFP, MBA, FRCPC (Hon)
Executive Director and CEO

le 8 juillet 2021

OBJET : Mise en œuvre et attribution du Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC)

Le Conseil médical du Canada (CMC) joue un rôle important dans l'évaluation des médecins au Canada. Le LCMC est une composante de la Norme canadienne, qui établit l'ensemble des exigences qui rend un candidat admissible à l'obtention d'un permis d'exercice sans restriction dans chaque province et territoire du Canada. À la suite de l'obtention du titre de LCMC, les candidats sont également inscrits au Registre médical canadien.

Nouveaux critères d'admissibilité du LCMC

En raison de l'impact de la pandémie et des défis sans précédent associés à la prestation de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), partie II, le 10 juin, le Conseil du CMC a annulé l'EACMC, partie II, et a autorisé et ordonné que la chef de la direction exerce la fonction de registraire du CMC et accorde le titre de LCMC, à compter du 29 juin 2021, aux personnes qui répondent à tous les critères suivants :

1. être un diplômé :
 - a. d'une école de médecine reconnue par le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada ou par le Liaison Committee on Medical Education; ou
 - b. d'une école de médecine recensée dans le World Directory of Medical Schools avec annotation par une organisation participante (sponsors), à l'effet que cette école de médecine est acceptable au Canada; ou
 - c. d'une faculté de médecine ostéopathique des États-Unis accréditée par l'American Osteopathic Association.
2. avoir réussi l'EACMC, partie I.
3. avoir réussi :
 - a. au moins 12 mois de formation médicale clinique postdoctorale acceptable tel que déterminé par la directrice générale, ou
 - b. au moins 12 mois de formation clinique postdoctorale acceptable en ostéopathie dans un programme accrédité par l'Accreditation Council on Graduate Medical Education tel que déterminé par la directrice générale, et
4. détenir les attestations des titres de compétence en médecine, incluant la confirmation de formation postdoctorale, vérifiées à la source par l'entremise du CMC, ou, exceptionnellement, avoir présenté des attestations des titres de compétence en médecine et de formation postdoctorale que la directrice générale juge acceptables.

Les personnes qui répondent aux critères seront inscrites au Registre médical canadien conformément à la Politique d'inscription au Registre médical canadien du CMC en vigueur.

Lorsqu'une personne qui répond aux critères énoncés ci-dessus fait l'objet d'une ordonnance lui interdisant l'admissibilité à l'EACMC, partie II, la directrice générale ne lui accordera le titre de LCMC qu'une fois ladite période d'inadmissibilité expirée.

Toute décision de la directrice générale concernant l'admissibilité d'une personne au titre de LCMC conformément aux critères énoncés ci-dessus est définitive.

Frais d'inscription à titre de LCMC

Les coûts et activités associés à la délivrance du LCMC sont intégrés à de multiples processus et systèmes et sont étroitement liés à l'obtention d'un résultat de réussite à l'EACMC, partie II. En supprimant l'EACMC, partie II, comme critère obligatoire, le CMC doit maintenant adapter son approche et gérer les demandes et autres activités connexes pour l'attribution du LCMC comme un processus autonome. Il s'agit d'un nouveau service d'affaires obligatoire et, par conséquent, des frais d'inscription de 250 \$ pour l'attribution du LMCC ont été approuvés par le Conseil du CMC.

Que couvrent les frais d'inscription à titre de LCMC?

Les frais d'inscription à titre de LCMC s'appliqueront à tous les candidats qui demanderont le titre de LCMC. Ces frais ont été établis dans le but d'être justes et raisonnables. Ils se basent sur les coûts requis pour valider l'admissibilité, traiter et émettre le LCMC, ce qui comprend :

1. La vérification de l'identité et des titres de compétences pour s'assurer que les candidats répondent aux critères établis du LCMC.
2. La gestion des cas complexes, c'est-à-dire l'indisponibilité des documents requis, l'examen de documents de remplacement acceptables, les demandes de changement de nom et la gestion des documents frauduleux.
3. Le traitement du certificat d'enregistrement à titre de LCMC et du « testamur ».
4. L'impression et l'envoi au Canada et à l'étranger.
5. L'inscription, l'exactitude et l'entretien du Registre médical canadien.

De plus, les frais généraux sont déterminés en fonction du temps et des efforts requis pour soutenir chaque activité. Les frais du CMC sont révisés chaque année et ajustés au besoin.

Avant d'être inscrits à titre de LCMC, les candidats devront payer toutes les sommes dues au CMC, y compris le deuxième versement des frais de compte inscriptionmed.ca et les frais d'inscription à titre de LCMC.

Le CMC révoquera le LCMC des candidats qui ont reçu le LCMC et qui, par la suite, ne sont pas en règle avec les paiements dus, et communiquera le changement de statut aux ordres des médecins.

Si un candidat est considéré comme inadmissible, ni les frais pour la demande, ni les frais de compte ne seront remboursés. De nouveaux frais d'inscription s'appliqueront pour toute future demande.

Attribution du LCMC

Afin de s'assurer que le CMC se conforme à la Politique d'inscription au Registre médical canadien, une approche en deux étapes est prévue pour la mise en œuvre de ce nouveau service.

PHASE UN – Candidats des cohortes de l'EACMC, partie II, de 2020-2021

Le CMC va d'abord procéder au traitement des cohortes de l'EACMC, partie II, de mai 2020 et 2021 qui avaient fait une demande pour l'examen. Ces cohortes représentent 3 173 candidats, y compris les demandes actives et les demandes retirées. La phase un devrait être terminée en quatre à six semaines, à condition que les candidats aient complété les étapes requises. Ces étapes seront communiquées aux candidats sous peu par l'entremise de leur compte inscriptionmed.ca. Lorsque le LCMC aura été attribué, les ordres des médecins pourront accéder à l'information par l'entremise du portail organisationnel sur inscriptionmed.ca, au moyen de l'option de recherche de numéro de LCMC dans le rapport de résultats d'examen.

PHASE DEUX – Tous les candidats, y compris les candidats formés à l'étranger

Au cours de la deuxième phase, le CMC ajoutera une demande de service pour le LCMC à inscriptionmed.ca pour permettre aux candidats admissibles de demander le LCMC. Environ 3 400 candidats formés à l'étranger pourraient être admissibles selon les critères du LCMC énoncés. En outre, plus de 15 000 candidats formés à l'étranger ont réussi l'EACMC, partie I, et pourraient présenter une demande d'inscription à titre de LCMC. Il y a aussi plus de 2 050 diplômés canadiens en médecine (DCM) qui ont obtenu leur diplôme entre 2013 et 2019, mais qui ne faisaient pas partie des cohortes de l'EACMC, partie II, de mai 2020-2021 ou qui n'ont jamais présenté de demande pour l'EACMC, partie II.

Le CMC sollicitera la collaboration des Bureaux d'Études médicales postdoctorales des facultés de médecine canadiennes pour confirmer que les candidats satisfont aux exigences de la formation clinique postdoctorale. Il sera crucial de gérer de façon appropriée les volumes de candidats potentiels, les cas individuels et l'information.

Le travail consistera à ajouter les fonctionnalités requises aux applications inscriptionmed.ca pour les agents, les candidats et les organismes. Cela comprendra également la gestion et le suivi de l'état du LCMC ainsi que l'intégration de l'information au portail de distribution des résultats. Cette phase devrait être en place d'ici janvier 2022.

Salutations distinguées,



Maureen Topps, MB ChB, FCFP, MBA, FRCPC (Hon)
Directrice générale et chef de la direction